

REGLEMENT du vide-grenier

- 1 - L'entrée du vide-grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2 - Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
- 3 - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 5 - La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6 - L'installation s'effectue entre 6 et 8 heures
- 7 - L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8 heures.
- 8 - En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- 9 - Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 8 heures à 17 heures et à quitter les lieux avant 18h00 **en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.**
- 10 - **Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 17h00. Pour le matériel encombrant vendu, attendre 17h00 pour le récupérer car un arrêté municipal interdit la circulation.**
- 11 - Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
- 12 - Je joins mon règlement (chèque) à mon bulletin d'inscription à déposer dans l'urne à la Mairie où à la Supérette. Par courrier : L'Univers des Ti'Pillous, 6 rue du 19 mars 1962 - 42240 SAINT-MAURICE EN GOURGOIS
- 13 - Je m'engage à présenter, lors de mon arrivée au vide-grenier, ma carte d'identité.

POSSIBILITE DE PETITE RESTAURATION SUR PLACE

Signature
précédée de la mention "lu et approuvé"

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-grenier du **dimanche 14 juin 2026** à Saint-Maurice en Gourgois
Pour toute(s) question(s) veuillez contacter Aurélie NAVA Tel : 06 46 34 80 09

Mme / Mr

Adresse

CP Ville

Tel portableEmail

Aucun emplacement précis ne peut être demandé

CONDITIONS DE RESERVATION

Tarif : 8 € les 4 mètres avec une voiture derrière l'exposant et 2 € le mètre supplémentaire.

Je réserve 1 emplacement de 4 mètres	8,00 €
Je réservemètre(s) supplémentaire(s) €
et je note mon numéro d'immatriculation	TOTAL€

N° :

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet

(bulletin d'inscription daté et signé, règlement du vide-grenier signé, précédé de la mention "lu et approuvé", copie recto-verso de la carte d'identité,

chèque à l'ordre de l'Association l'Univers des Ti'Pillous, attestation sur l'honneur complétée. Le tout sous enveloppe fermée).

J'accepte et je signe le règlement du vide-grenier.

Fait à le2026

Signature

|